

AVIS IMPORTANT

À la date indiquée au présent avis, votre dossier sera présenté à la cour municipale de Longueuil. Vous devrez donc vous y présenter conformément à votre avis d'audition. À défaut d'être présent, un jugement pourrait être rendu en votre absence.

Vous ne devez pas vous présenter à la cour si vous avez des symptômes suggestifs de la COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ou autres symptômes). Dans ce cas, vous devez en aviser la cour dans les plus brefs délais en remplissant le formulaire de demande de remise, ci-joint, et en précisant les motifs.

En raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, la cour municipale a adopté une série de mesures visant à assurer le bon déroulement des audiences, tout en protégeant votre santé. Les règles de distanciation sociale devront donc être scrupuleusement respectées. **Veillez, s'il vous plaît, lire attentivement les consignes suivantes et vous y conformer.**

- Veuillez vous présenter quelques minutes avant l'heure indiquée sur votre avis d'audition.
- À votre arrivée, vous devez laver vos mains avec une solution désinfectante pendant au moins 20 secondes.
- Vous devez vous annoncer à un agent de sécurité qui vous dirigera et vous assignera un siège.
- En vertu du décret 810-2020, le port d'un couvre-visage est obligatoire, sans quoi l'accès vous sera refusé.
- Seule la personne assignée peut se présenter, accompagnée, s'il y a lieu, de ses témoins.
- Nous vous suggérons fortement, au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date prévue de votre audience, de communiquer avec le bureau des procureurs de la poursuite afin de demander la divulgation de la preuve nécessaire pour l'audition de votre cause et ce, **en transmettant un courriel** à l'adresse indiquée ci-dessous. Indiquez votre nom, le numéro de votre cause ou de constat d'infraction ainsi que la date de votre audition.
- En raison des règles sanitaires imposées par la Santé publique, **prenez note qu'aucune négociation ne sera possible au moment de votre procès.** En conséquence, si vous désirez négocier la ou les accusations portée(es) contre vous et peut-être ainsi éviter un déplacement à la cour, nous vous invitons à communiquer avec le bureau des procureurs le plus tôt possible, mais au plus tard dix (10) jours avant la date prévue pour votre audition. **Vous pouvez laisser un message** au numéro de téléphone indiqué ci-dessous en mentionnant distinctement votre nom, le numéro de la cause ou du constat d'infraction, la date et l'heure pour votre audience ainsi qu'un numéro de téléphone pour vous joindre. Un procureur communiquera avec vous dans les meilleurs délais.

En plus des éléments mentionnés ci-haut, vous devrez également respecter tout décret émis par la Direction de la Santé publique du Québec et/ou le Gouvernement du Québec.

Aussitôt que votre procès est terminé, nous vous demandons de quitter les locaux.

Bureau des procureurs – Ville de Longueuil
(pour un constat émis par la Ville de Longueuil, arrondissements de Greenfield Park, Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil)

Adresse courriel :
procureurs.preuve@longueuil.quebec
No tél. : (450) 463-7100 #2863
No Fax : (450) 646-8878

Bureau des procureurs – Bélanger Sauvé Avocats
(pour un constat émis par les villes de Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville ou Saint-Lambert)

Adresse courriel :
courmunicipale@belangersauve.com
No tél. : (514) 878-0810
No Fax : (514) 878-3053